



Psychologue : un métier extrême?

Par Fabrice Choquet, M. Ps.

Psychologue

Membre du comité Éthique et processus disciplinaire

Il peut paraître étonnant qu'un psychologue d'orientation psychanalytique s'intéresse aux chiffres et aux statistiques. Je me suis pourtant « commis » dernièrement en étudiant les rapports annuels de différents ordres professionnels, afin de comparer les demandes d'enquête du public et surtout leurs destins. Par leur fonction soignante, j'ai retenu les médecins, les infirmiers, les travailleurs sociaux et, bien sûr, les psychologues. Certains chiffres peuvent surprendre.

Saviez-vous que, proportionnellement, l'Ordre des Psychologues du Québec reçoit 4 fois plus de demandes d'enquête que l'Ordre des Travailleurs Sociaux, 9 fois plus que l'Ordre des Infirmiers, mais 2 fois moins que le Collège des Médecins?

Au premier regard, on peut se faire la réflexion « Mon Dieu! Je ne voudrais pas être médecin... Déjà que notre sort n'est pas très enviable! ». Cependant, lorsque l'on se penche sur le traitement de ces demandes d'enquête par les différents ordres, les choses se corsent pour nous.

Sur le nombre de demandes d'enquête, le Collège des Médecins reconduit la cause au comité disciplinaire en moyenne 8 fois moins souvent que les trois autres ordres. Il écarte aussi d'emblée 41% des demandes d'enquête, alors que l'Ordre des Travailleurs Sociaux n'en écarte que 3% et l'Ordre des psychologues du Québec... 0% (pour l'exercice 2005/2006).

Plusieurs questions peuvent être soulevées, face à ces statistiques :

Comment se fait-il que pour une même quantité de professionnels, les psychologues reçoivent nettement plus de demande d'enquête du public que les travailleurs sociaux et les infirmiers? Les psychologues font-ils plus d'erreurs? Sont-ils moins compétents? Sont-ils plus « escrocs »? Sont-ils moins habilités à gérer leur contre-transfert, alors qu'ils ont une formation générale plus approfondie? Le fait qu'il y ait proportionnellement 9 fois plus de plaintes à l'endroit des médecins qu'à l'endroit des travailleurs sociaux et 20 fois plus qu'envers les infirmiers, voudrait-il dire qu'ils gagnent la palme de l'escroquerie et/ou de l'incompétence? Bien sûr que non. Les médecins, comme les psychologues (dans une moindre mesure) sont, de par leur profession, plus susceptibles de recevoir des plaintes de leurs patients, et ce, indépendamment de la qualité du travail du professionnel. Ainsi, il est absurde de penser que les médecins font 10 fois plus souvent

d'erreurs déontologiques, simplement parce qu'ils reçoivent 10 fois plus de demandes d'enquête.

Pour les psychologues, nous pensons que nous traitons des gens souvent plus malades que ne le font les travailleurs sociaux et ce pourrait être une des raisons principales. Le travail du psychologue semble aussi plus délicat.

Si la *nature* du travail engendre plus de plaintes et ne dépend pas de la qualité générale du service rendu par le professionnel, ne devrions pas nous attendre à ce que la proportion des demandes d'enquête débouchant sur un procès disciplinaire soit nettement plus faible chez les médecins et les psychologues, que chez les travailleurs sociaux, par exemple? Ainsi, à l'égard des psychologues et des médecins, il y aurait plus de plaignants, mais pas plus de professionnels fautifs que chez les travailleurs sociaux et les infirmiers. Si nous postulons que, globalement, les travailleurs sociaux, les psychologues et les médecins assument avec la même responsabilité leurs règles de déontologie, nous devrions nous attendre qu'en fin de compte il y ait proportionnellement autant de risque pour l'un de ces professionnels actifs de se retrouver au tribunal disciplinaire que pour les autres professionnels.

C'est ce que nous constatons, dans une certaine mesure, au Collège des Médecins. Un médecin dans sa pratique, aura seulement 2 fois plus de chances de se retrouver au tribunal disciplinaire qu'un travailleur social et qu'un infirmier, et ce, même s'il reçoit jusqu'à 20 fois plus de demandes d'enquête. Par contre, un psychologue aura presque *6 fois plus* de chances qu'un travailleur social et un infirmier et 2,5 fois plus qu'un médecin de passer devant ce même tribunal. Si le processus lié aux demandes d'enquête au Collège des Médecins «corrige» assez bien le déséquilibre lié au nombre de plaintes, l'Ordre des Psychologues du Québec ne le fait aucunement.

Devant ces résultats, nous devons alors nous résoudre à deux hypothèses :

- Soit les ordres des travailleurs sociaux, des infirmiers et le collège des médecins assument mal leur rôle de protection du public et seul l'Ordre des Psychologues du Québec le fait adéquatement.
- Soit l'Ordre des Psychologues du Québec fait preuve d'une trop grande sévérité à l'égard de ses membres, pouvant même s'apparenter à un excès de zèle.



Vieux-Longueuil.

Bureau meublé à sous-louer à la journée.

Recherche psychologue avec expérience pour évaluation psychométrique (difficultés scolaires, TDAH, dérogation scolaire) et suivi auprès d'enfants et d'adolescents.

Possibilité de fournir clientèle et certains tests.

450 677-3139.

STATISTIQUES ANNUELLES MOYENNES BASÉES SUR LES RAPPORTS DE CHAQUE ORDRE SUR QUATRE EXERCICES :
2002/2003, 2003/2004, 2004/2005, 2005/2006
(Les chiffres mentionnés sont des approximations)

ORDRES	PSYCHOLOGUES	T.S.	INFIRMIERS	MÉDECINS
MEMBRES	7 500	5700	65 000	17 700
DEMANDES D'ENQUÊTES	178	38	170	990
PLAINTES ACHÉMINÉES AU COMITÉ DISCIPLINAIRE	14 0.186 %	2 0.035%	24 0.037%	14 0.079%

RISQUES QU'UN PROFESSIONNEL, DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS, SE RETROUVE AU TRIBUNAL DISCIPLINAIRE DE SON ORDRE :

(BASÉES SUR LES RAPPORTS DE CHAQUE ORDRE SUR QUATRE EXERCICES :
2002/2003, 2003/2004, 2004/2005, 2005/2006)
(Les chiffres mentionnés sont des approximations)

ORDRES	PSYCHOLOGUES	INFIRMIÈRES	T.S.	MÉDECINS	RATIOS
MEMBRES	2/1000 Prof.	0.35/1000 Prof.	0.36/1000 Prof.	0.79/1000 Prof.	OPQ : - <u>5,7 fois</u> plus de chances que les T.S. et les infirmières - <u>2,5 fois</u> plus de chances que les médecins

Difficultés avec la problématique du suicide ?

Si vous êtes aux prises avec une difficulté sérieuse concernant la problématique (vous vivez une crise suicidaire, vous avez perdu un client par suicide...)

Composez ce numéro pour obtenir un suivi de soutien par l'un de vos pairs expérimentés en prévention du suicide

514-840-0614

Ce service gratuit et confidentiel est administré par l'Association des psychologues du Québec

Il ne s'agit pas d'un service d'urgence immédiate

Si vous vivez une crise suicidaire, ou une autre situation de crise sérieuse

Composez ce numéro pour obtenir une réponse immédiate en tout temps de la part d'un intervenant de crise d'une firme spécialisée

1-877-257-0088

Ce service gratuit et confidentiel est administré par l'Ordre des psychologues du Québec

Il ne s'agit pas d'un service de suivi

Tout psychologue aux prises avec des difficultés rattachées à la problématique suicidaire peut demander en tout temps l'aide d'un centre de prévention du suicide en composant le :

**1-866-APPELLE
(1-866-277-3553)**

Ce service gratuit et confidentiel est administré par l'Association québécoise de prévention du suicide et les services d'aide concernés